La modernisation des programmes de financement destinés au milieu communautaire ...

annoncée par la ministre de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, soulève beaucoup de questions. À première vue, cette modernisation semble menacer l'existence même d'un mouvement communautaire autonome engagé dans la lutte pour la justice sociale.



Photo: RO-DCD, 20 septembre 2023

À propos

Voici un court résumé inspiré de l'analyse produite à la demande de la Table des groupes populaires de la Côte-Nord, de la TROVEP-Montérégie et du Regroupement des organismes d'éducation populaire de la Mauricie dont le principal auteur est Vincent Greason.

Abordant les sujets du financement privé de l'action communautaire autonome (ACA) et des orientations à saveur économique du gouvernement actuel, nous vous proposons un survol des faits saillants suivi de quelques constats qui selon nous, méritent d'être débattues dans nos groupes et regroupements en défense collective des droits.

Bonne lecture et bon débats!



Photo: RO-DCD, 28 avril 2023

Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC)



Ouébec ##

La Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) adoptée en 2001 sert à clarifier les règles de jeu entre l'État bailleur de fonds et les organismes d'action communautaire subventionnés.

Bien que la PRAC à répondu au besoin de reconnaissance du milieu, elle arrive au moment où le gouvernement québécois amorce un virage néolibéral en se dotant de cet outil supplémentaire pour entre autres, ajuster son offre de services publics.

C'est la PRAC qui instaure les 3 modes de financement que l'on connait :

- En appui à la mission
- Les ententes de service
- Les projets

Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC)



Le PAGAC 2022-2027 reflète les priorités du premier gouvernement caquiste : ce plan amorce un processus de déresponsabilisation de l'État à l'égard de l'action communautaire autonome. Le PACAC impose plusieurs nouveaux partenaires non-communautaires dans les différents comités consultatifs et quant aux fondations privées, elles deviennent officiellement des partenaires de financement du gouvernement. Dès lors, les fondations privées possèdent un grand pouvoir d'influence qui peut se traduire par une capacité à détricoter des décennies de lutte pour l'équité de financement des organismes communautaires autonomes.

La percée du mot « économique » dans l'action communautaire autonome L'expression « développement social et économique » associée à l'action communautaire est nouvelle et inquiétante. La première partie du PAGAC y est entièrement consacrée et l'on retrouve cette expression à 13 endroits dans le texte.

Le message de la ministre : « Oyé! Oyé! Diversifiez votre financement. »



Photo: Facebook

Sur ce point, le PAGAC est clair : « Les organismes communautaires doivent, dès lors, trouver d'autres sources de financement [que le financement public]. » (p. 20). Cette obligation se traduit lorsque l'on se réfère à l'invitation lancée aux partenaires philanthropes de mieux arrimer leur travail aux priorités gouvernementales (PAGAC, p. 42), mais aussi, à la décision d'inclure la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) dans un plan de financement censé être gouvernemental et donc, public.

Table nationale des partenaires de l'action communautaire



Image: conseillers.ca

Le PAGAC annonce également la création de la Table nationale des partenaires de l'action communautaire, une initiative qui se veut structurante. S'appuyant sur le prétexte que les municipalités et les fondations philanthropiques « complètent le soutien financier du gouvernement, notamment celui en appui à la mission », cette nouvelle instance est mandatée pour harmoniser « les rôles et responsabilités » en la matière entre « les municipalités, les fondations et le gouvernement du Québec » (PAGAC, p. 42).

Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC)



Image: site de la FLAC

Image: Charlie Hebdo

Depuis l'augmentation du seuil d'obligation de redistribution par le gouvernement fédéral (de 3,5% à 5% ce qui représente environ 500 millions de dollars supplémentaires à l'échelle du pays), la Fondation Lucie et André Chagnon a modifié sa façon de faire et le type d'organisme communautaire qu'elle finance. En harmonie avec les priorités du gouvernement provincial, elle soutient dorénavant plusieurs regroupements et organismes nationaux.

Il est important de rappeler que la PRAC avait déjà identifié deux types d'organismes d'ACA pour lesquels une diversification du financement pose potentiellement problème : les regroupements et les groupes en défense collective des droits.



« La finance sociale consiste à mobiliser le capital privé pour atteindre des buts sociaux, à créer des occasions pour les investisseurs de financer des projets qui sont avantageux pour les Canadiens et Canadiennes et à réaliser des profits financiers. » (gouvernement du Canada). Il semble qu'en mobilisant le capital et les pratiques commerciales du secteur privé, nous pouvons mieux relever les défis sociaux tels que l'itinérance, le chômage et la pauvreté. De plus en plus, on invite les organismes communautaires à se tourner vers la finance sociale pour réaliser leurs « projets innovateurs ».

Les regroupements de lutte doivent sonner l'alarme par rapport à cette tendance à la privatisation du financement des organismes d'ACA.

Avant d'aller plus loin, quelques mises en garde pour éviter une mauvaise compréhension des propos :

- En soulignant le rôle des fondations privées dans le financement du milieu communautaire, le PAGAC fait écho aux conseils de plusieurs députéEs qui orientent actuellement les organismes dans cette voie.
- Ni les fondations privées, ni la finance sociale, n'offrent un réel soutien à long terme à la mission d'un organisme et exige l'atteinte de certains objectifs en termes de gestion, de bonnes pratiques, etc. Ce financement n'est pas et ne sera jamais récurrent. Au mieux, il représente un engagement pluriannuel au bout duquel il risque de disparaître (une situation vécue par bien des groupes suite à la retraite de la FLAC des champs reliés aux saines habitudes de vie, à la persévérance scolaire et au répit des aidants naturels).

Quels enjeux pour l'ACA et la défense collective des droits ?



Photo: Coalition Main Rouge

- L'injection massive d'argent par la FLAC (principalement, mais non pas exclusivement) dans certaines composantes du milieu communautaire autonome permettra aux organismes concernés un rayonnement accru et un élargissement de leurs champs d'intervention.
- Le choix de la FLAC de financer entre autres les Corporations de développement communautaire (CDC) présentes dans presque chaque MRC du Québec risque de modifier les dynamiques régionales. Plus spécifiquement, comment les regroupements régionaux existants feront pour attirer et retenir leurs membres? D'une part, ces regroupements sousfinancés ne pourront pas offrir le même soutien et les mêmes activités que les CDC et d'autre part, se déplacer dans une MRC est plus facile que de se déplacer dans toute une région.

- Alors que l'État valorise les « partenariats » et les « concertations » et que ceux-ci se multiplient comme des champignons, nos membres (tant leurs CA que leurs travailleuses et travailleurs) commencent à ne plus comprendre le rôle spécifique des regroupements. On entend : « Un regroupement, c'est un partenariat : c'est du pareil au même... » Tout est dans tout. Comment s'outiller, dans un contexte de transition politique et générationnelle, pour faire comprendre la distinction fondamentale entre un regroupement (sectoriel ou territorial) et un partenariat / une table de concertation?
- Étant donné la tendance à encourager les organismes à se tourner vers la finance sociale en important des pratiques du secteur privé, comment relancer, dans nos propres rangs, la spécificité de l'ACA? Qu'est-ce que l'autonomie en 2023?
- Comment résister ensemble aux tentatives d'« américaniser » l'intervention communautaire québécoise par le recours à la philanthropie, par l'accueil des pratiques du privé, par le discours entrepreneurial, etc.?
- Comment engager le dialogue avec les organismes qui, en acceptant les conditions de ce financement privée, repoussent les menaces à leur autonomie et par extension, à la nôtre?
- Dans ce contexte, comment interpeller l'ensemble du mouvement d'ACA regroupé au sein du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) sur l'enjeux du financement privé des organismes et le processus de déresponsabilisation de l'État qui se poursuit? Que devient notre pouvoir d'influence?
- Finalement, comment revendiquer solidairement avec le grand mouvement de l'ACA un financement public adéquat à la mission, indexé et pérenne, compte tenu du contexte actuel?

Ces questions méritent d'être débattues largement. La défense collective des droits est historiquement engagée dans la lutte pour la justice sociale, et qui dit justice sociale dit redistribution juste et égalitaire de la richesse. Dans un contexte inflationniste, la tendance du gouvernement actuel à la déresponsabilisation envers les services publics couplé à la valorisation de l'économique au détriment de l'humain plonge notre société au cœur d'une crise humanitaire : logement, itinérance, insécurité alimentaire, accès à la santé et aux services sociaux, etc. Les inégalités sociales ne cessent de croître. Plus que jamais, la défense collective des droits à sa raison d'être. Pourtant, non seulement c'est un des secteur le moins bien financé mais aussi, un secteur déjà boudé par plusieurs Centraide régionaux et partenaires locaux. Parlons-en!

